

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023

DELIBERATION N°2023.00203

PARTENARIAT AVEC L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA REGION LYONNAISE (ADERLY)

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 57

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

RECU EN PREFECTURE

Le 24 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230511-D2023002030

Date de mise en ligne : 24 mai 2023

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET,
M. Frédéric DURAND, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Patrick MICHAUD, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023

PARTENARIAT AVEC L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA REGION LYONNAISE (ADERLY)

Depuis 1974, l'Agence pour le Développement Économique de la Région Lyonnaise (ADERLY) assure la promotion économique de la Région Lyonnaise et la prospection d'entreprises à capitaux français et internationaux. Elle accompagne ensuite les entreprises dans la concrétisation de leurs projets d'implantation sur son périmètre d'action.

En mettant en œuvre un programme partenarial spécifique de promotion internationale sous le label ONLYLYON, l'agence a, depuis 2008, élargi son métier initial de prospection à une mission d'attractivité, au sens large.

En 2015 l'ADERLY a intégré le territoire de Saint-Étienne Métropole dans son champ d'intervention. Saint-Étienne Métropole a ainsi signé une convention de partenariat avec l'ADERLY le 30 avril 2015 pour une durée de trois ans, puis une seconde convention le 30 avril 2018 pour une durée d'un an et enfin une troisième convention de juin 2019 à avril 2021.

Dans le cadre du partenariat que nous avons précédemment, l'ADERLY a mené de nombreuses actions de prospection et a également participé à promouvoir et à animer le territoire.

Ainsi, l'ADERLY a permis à Saint-Étienne Métropole de renforcer son attractivité et de gagner en visibilité afin de renvoyer une image plus dynamique et ambitieuse du territoire.

Au cours du partenariat, 216 entreprises se sont intéressées au territoire de la Métropole, donnant lieu à 61 visites et 29 projets implantés. Ces implantations représentent la création de 529 emplois sur le territoire.

Le bilan de l'ADERLY est représentatif de l'excellente relation de travail que l'Agence a développé avec la Métropole et de l'expertise du territoire que l'agence a acquise.

Bien que l'ADERLY ne soit plus subventionnée par la Métropole depuis la fin de la convention en 2021, l'agence continue de soumettre des prospects à Saint-Étienne Métropole. Cela témoigne de la pérennité de cette relation, et permet de maintenir des rapports avec la Métropole de Lyon.

Avec 200 projets étudiés par an, l'ADERLY représente un réel vivier de prospects potentiels pour Saint-Étienne Métropole. En effet, forte de 40 ans d'expérience, l'agence a acquis une notoriété certaine et son réseau est conséquent ce qui en fait un partenaire intéressant.

De plus, sa connaissance des territoires limitrophes et de leur organisation interne par filières lui confère une expertise complémentaire aux missions menées par l'Agence Économique Régionale Invest In Auvergne-Rhône-Alpes.

En juillet 2022, l'ADERLY a exprimé le souhait de renouer un partenariat avec Saint-Étienne Métropole.

Considérant le bilan positif des 6 années de partenariat avec l'ADERLY et les opportunités que pourraient générer un partenariat renouvelé, il est proposé de rétablir le partenariat en signant une nouvelle convention de partenariat avec l'ADERLY d'une année à partir du 1er juin 2023.

Ce nouveau partenariat aura pour objectifs :

- d'accélérer les implantations et les investissements exogènes (attirer des entreprises sur le territoire stéphanois et créer des emplois) ;
- de renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire au niveau national et international ;
- de gagner en visibilité et en notoriété ;
- de renforcer la compétitivité et de la résilience du territoire ;
- d'agir avec l'ensemble des acteurs économiques de manière concrète en matière d'attractivité économique.

Dans ce cadre-là, la nouvelle convention précise les missions attendues de l'ADERLY notamment en matière de prospection, de promotion du territoire, de diffusions d'informations sur des projets de relocalisation d'entreprises.

Ainsi, il est proposé une intervention financière de la Métropole à hauteur de 20 000 € en faveur de l'ADERLY.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et l'ADERLY pour la période de juin 2023 à mai 2024 ;**
- **autorise l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € pour la période de juin 2023 à mai 2024 ;**
- **autorise le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de partenariat ;**
- **la dépense sera imputée au chapitre 65 du budget du développement économique de l'exercice 2023 sur la ligne budgétaire SERV / PROSP.**

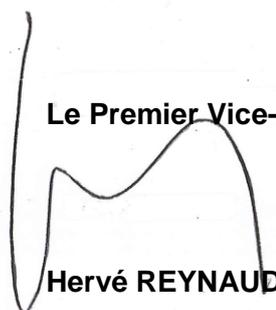
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD